

Contrat d'inscription Terminale Portail Santé 2026-2027

Formules

☐ **Formule 1**

FORMULE COMPLETE

Tarif 1000 euros

☐ **Formule 2**

10 DIMANCHES MATIN

Tarif 600 euros

Cadre réservé au candidat

Nom :

Prénom : Né (e) :

Adresse :

Ville et Code Postal :

Email : Tel :

Lycée fréquenté en terminale :

Options :

Cadre réservé au responsable légal

NOMS et PRENOMS Parents :

ADRESSE COMPLETE :

Tel : Mère : Père :

Email : Mère : Père :

Profession : Mère : Père :

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions d'inscription et les conditions générales.
Une fois la signature de la fiche d'inscription et des conditions générales, le représentant légal ou l'étudiant a 14 jours pour se rétracter et pouvoir être remboursé. Passé ce délai, l'année est due.

Date :
Signature de l'étudiant (e)
« Lu et approuvé »

Date :
Signature du responsable légal
« Lu et approuvé »

Date :
Signature de la MDEP

Conditions générales

ARTICLE 1 : Conditions d'inscription

Les inscriptions à la MDEP sont ouvertes aux étudiants à partir du 01 Novembre et sont possibles sur notre site internet www.mdep.fr, par courrier à LA MDEP - 48 RUE DU BERCEAU 13005 MARSEILLE, et par téléphone au 06.63.15.28.46 pour prise de rendez-vous.

Pour s'inscrire, il conviendra de nous remettre :

- ☐ **La fiche d'inscription et Les conditions générales dûment remplies et signées**
- ☐ **Bulletins de la classe de première**
- ☐ **1 photo d'identité**
- ☐ **1 chèque de caution de 200 euros pour confirmation de l'inscription, encaissé au mois de Novembre 2026, début de la formation.**

A la première séance :

- ☐ **Règlement par chèque (ou plusieurs chèques) à l'ordre de la MDEP de la TOTALITE DU SOLDE RESTANT DU.**

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

L'étudiant ou le responsable légal disposera d'un délai de 14 jours à compter de la date de signature de la fiche d'inscription et des conditions générales pour se rétracter et pouvoir être remboursé des sommes versées. (Article L121-21 du code de la consommation et formulaire de rétractation)

Passé ce délai, l'inscription devient définitive POUR TOUTE LA DUREE DE L'ANNEE.

ARTICLE 2 : Conditions de Paiement et Modalités

Les prix sont en euros Toutes Taxes Comprises.

☐ **Formule 1 FORMULE COMPLETE**

Tarif 1000 euros

100 heures de cours réparties sur l'ensemble de l'année

✓ **3 Stages pendant les vacances scolaires : 60 heures de cours**

Ce module fera l'objet de stage pendant la deuxième semaine des vacances de la Toussaint, de février et Juillet.

Stage Toussaint : SVT et physique / chimie pour aborder la PASS : 20Heures

Stage février : UE4 Mathématiques et UE3 Physique : 20Heures

Stage Juillet : UE5 Anatomie et UE2 Physiologie : 20Heures

✓ **10 Dimanches matin : 40 heures de cours**

Préparer les unités d'enseignement de Mathématiques (UE4), de physique (UE3) et de chimie (UE1).

Les cours du module consolidation auront lieu les dimanches matin (10 séances) de 9h00 à 13h00 à partir du mois de janvier et jusqu'au mai de l'année scolaire de terminale.

✓ **Orientation**

Les étudiants bénéficieront également d'un accompagnement pour la constitution de leur dossier Parcoursup.

☐ **Formule 2 Module consolidation**

Tarif 600 euros

40 heures de cours le dimanche matin

Le paiement devra être effectué par chèque à l'ordre de la MDEP, avec possibilité de paiement en plusieurs fois.

L'étudiant ne pourra prétendre à aucun remboursement notamment en cas d'abandon de sa part à n'importe quelle période de l'année scolaire. L'inscription étant souscrite pour l'année entière, toute inscription à la Préparation Terminale Santé entraîne le paiement de la totalité du forfait annuel.

ARTICLE 3 : Conditions de Remboursement

Après délai de rétractation écoulé de 14 jours, aucun remboursement ne sera accordé.

ARTICLE 4 : Durée et Résiliation

Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur lors de l'inscription de l'étudiant à la MDEP et s'appliquent pendant toute la durée de l'année universitaire.

Il peut y avoir résiliation du contrat liant l'étudiant à la MDEP en cas de manquement de l'étudiant aux présentes Conditions Générales.

ARTICLE 5 : Obligations de l'étudiant

1. La MDEP est réservée aux étudiants qui y sont inscrits. Les personnes non inscrites à la MDEP ne sont donc pas admises.
2. L'étudiant doit tout mettre en œuvre pour réussir le concours, motivation, quantité de travail, assiduité, et ténacité.
3. Les documents cours et QCM, codes de la porte, code serveur, clef USB, remis à l'étudiant lors de l'inscription sont la propriété de la MDEP et ne doivent pas être communiqués aux étudiants non-inscrits.
4. Le respect des personnes qui travaillent, silence dans toutes les salles du local (sauf horaire de repas de 12h à 13h).
5. Le respect du local MDEP et du matériel : propreté et rangement dans les salles et la cafétéria, ne pas manger dans les salles de travail, et respecter la copropriété.
6. Pas de téléchargement illégal avec la connexion de la MDEP

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C 49 rue de Ponthieu 75 008 PARIS

Tel : 01 89 47 00 14 / Mail : litiges@cm2c.net

Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions d'inscription et les conditions générales. Merci de recopier ci-dessous la mention « Lu et Approuvé »

Date :

Signature de l'étudiant (e)

« Lu et approuvé »

Date :

Signature du responsable légal

« Lu et approuvé »

Date d'acceptation du dossier

Cachet de la MDEP